VILLE DE
PONT-A-MARCQ
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL 2020/ 14 T du 14 mai 2020
INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET RESTRICTIONS DE CIRCULATION
Rue du Maréchal Leclerc

Nous, Maire de la commune de Pont-à-Marcq
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code Pénal
Vu le Code de la Route
Vu le Code de la Voirie Routière
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière
Vu la demande en date du 13/05/2020 de la société SAS SGE OLCZAK, 13 Rue de la République 59187 DECHY, demande formulée par Mlle Semnont Claire (Tél :03 27 87 81 14 - Fax : 03 27 98 56 77 - *c.semnont@sgeolczak.fr)*
Considérant qu'il y a lieu de procéder à des travaux Rue du Maréchal Leclerc pour le renouvellement du réseau BT et HTA et la création d'un lotissement.
Considérant qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour protéger le chantier de procéder à une interdiction de stationnement et à des restrictions de circulation de tous véhicules au droit des travaux.

ARRETONS

Article 1 – **Du mardi 02 juin 2020 au vendredi 31 juillet 2020 inclus,** le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit des travaux Rue du Maréchal Leclerc et la circulation restreinte en l'espèce, réduction de la vitesse à 30 km/h.

Article 2 – L'interdiction de stationnement de tous véhicules et les restrictions de circulation seront matérialisées par la pose de panneaux réglementaires.

Article 3 – Les droits des riverains demeureront réservés en ce qui concerne le libre accès à leur domicile, la possibilité d'en sortir et d'y accéder.

Article 4 - La pose et la maintenance de la signalisation routière seront à la charge de la SAS SGE OLCZAK

Article 5 – Le présent arrêté sera affiché de façon lisible et facilement consultable à différents endroits du chantier.

Article 6 – - Madame la Directrice Générale des Services
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-À-Marcq
- Monsieur le responsable de la SAS SGE OLCZAK

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 14 mai 2020

Le Maire, Daniel CAMBIER